

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2023

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, M. Jérôme VEYRAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le maire, lui donne acte du compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **reconnaît les restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous :**

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	447 114,40	691 897,16	244 782,76
Investissement	524 616,32	461 944,51	- 62 671,81

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022, dressé par M. FOUR, trésorier principal à Uzès, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **constate l'identité des valeurs avec le compte administratif 2022 et approuve le compte de gestion.**

AFFECTION DES RESULTATS

Vu le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **décide d'affecter totalement le résultat de fonctionnement** de l'exercice budgétaire 2022 (**244 782,76 €**) à la couverture des dépenses de d'investissement.

TAUX DE PROMOTION DES AVANCEMENT DE GRADE

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 septembre 2021. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **décide de fixer les taux suivants** pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	TAUX EN %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100

AVIS SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION DE L’AGENCE DEPARTEMENTALE DE L’HABITAT ET LOGEMENT AU CENTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L’Agence Départementale de l’Habitat et du Logement a demandé son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG30 est nécessaire dans un délai deux mois. Le maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande de l’Agence Départementale de l’Habitat. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l’unanimité, **décide de donner un avis favorable** à l’affiliation au CDG30 de ce nouvel établissement.

PARC NATUREL REGIONAL : ADHESION A L’ASSOCIATION DE PREFIGURATION AUTOUR DU PAYS D’UZES ET DU PONT DU GARD

Considérant l’étude d’opportunité réactualisée et enrichie par le groupe ATOPIA UBISTIQUE et Laure Dufaud, mandaté par le PETR Uzège - Pont du Gard.

Considérant qu’afin de porter la procédure de classement en Parc Naturel Régional autour du Pays d’Uzès et du Pont du Gard, il est nécessaire de créer une association qui regroupe l’ensemble des acteurs impliqués dans le projet.

Considérant que l’adhésion à l’association de préfiguration d’un Parc naturel Régional nécessite le versement pour les communes d’une cotisation annuelle égale à 1 euro par habitant suivant la population INSEE de la dernière année connue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l’unanimité, **décide de ne pas adhérer** à l’association de préfiguration.

CONVENTION D’ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Considérant l’injonction légale et réglementaire de fournir un service de paiement en ligne pour les collectivités publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l’unanimité, **approuve la convention d’adhésion PayFip** et autorise le maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- Centre de santé d’Audabiac

Le docteur Franck JOOSEN va commencer son activité le 1^{er} septembre 2023 au centre de santé. Le Docteur Dominique FERRANDIZ a donné son accord au GIP Ma santé Ma Région pour exercer à temps non complet. Si tout est en ordre, il devrait commencer début janvier 2024.

- Travaux sur le stade

Les travaux de terrassement en vue de la pose des gabions ont commencés sur le côté Est du stade.